



Comité départemental de Golf des Yvelines

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 78

U12 / Benjamin(e)s

Samedi 10 Mai 2025

Golf de Saint-Quentin en Yvelines – Parcours Rouge

RD912 – 78 190 Trappes

☎ : 01 30 50 86 40 – Mail : st.quentin@bluegreen.fr

Règlement 2025

Clôture des engagements : **Vendredi 25 Avril 2025.**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

Information : Épreuve comptant pour le Mérite National Jeunes.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

JOUEURS ET JOEUSES

- Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses U12 et Benjamin(e)s, licenciés de la ffgolf et des clubs appartenant aux comités départementaux de golf du 78.
- Attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

Champs :

Le champ maximum de joueurs et joueuses sera limité à **90**.

Quotas :

Seront retenus pour participer à ces épreuves (Hors WC) :

U12 Garçons :	30 joueurs	U12 Filles :	11 joueuses
Benjamins :	30 joueurs	Benjaminses :	11 joueuses

Le comité départemental se réserve le droit d'attribuer 8 WC.

Dans le cas où certaines catégories ne seraient remplies à la clôture des inscriptions, les places pourront être redistribuées dans les autres catégories.

Index à la date limite d'inscription :

- **U12** : inférieur ou égal à **43.0**
- **Benjamins** : inférieur ou égal à **36.0**



Comité départemental de Golf des Yvelines

La sélection des joueurs retenus dans chaque catégorie sera faite en fonction des critères ci-dessous :

Benjamins Garçons et Filles :

1. Ordre du dernier Mérite National Jeunes publié
2. Ordre des index à la clôture des inscriptions
3. Ordre d'arrivée des inscriptions.

U12 Garçons et Filles :

1. Ordre du dernier Mérite National Jeunes publié
2. Rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en Stroke Play sur 12 mois disponible sur Extranet
3. Ordre des index à la clôture des inscriptions.
4. Ordre d'arrivée des inscriptions.

Conformément aux règlements fédéraux, en cas de limite d'index, cette dernière ne s'appliquera pas aux joueuses et joueurs classés au Mérite Amateurs Jeunes.

2. FORMULE DE JEU

Stroke play score maximum 9 / 18 trous / classement brut

2 séries Garçons – 2 séries Filles

Les départs auront lieu en ligne à partir de 8H30.

MARQUES DE DÉPARTS

Voir § 3.6.4 : Recommandation de la longueur des terrains pour les jeunes du Vade-Mecum fédéral.

RECONNAISSANCE

Mercredi 07 Mai 2025.

3. ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront directement sur le site du comité départemental de golf des Yvelines :

www.cdgolf78.com au plus tard le **Vendredi 25 Avril 2025**.

Le droit d'inscription est fixé à 30€ par joueur.

En cas de forfait après la publication des départs (48h avant l'épreuve), les droits d'inscription restent acquis.

4. PRIX

Les vainqueurs obtiendront les titres de Championne et Champion du département.

En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, les joueurs seront départagés par un play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, les joueurs seront départagés selon le classement informatique.



Comité départemental de Golf des Yvelines

5. CONSIGNES SUR LE TERRAIN

- Aucun cadet n'est autorisé.
- L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.
- **L'utilisation d'appareil de mesure de distance n'est pas autorisée.**
- Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc.
- **Epreuve non-fumeurs**
- **Accompagnateurs** : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligue ou de clubs, etc. devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.
- **Droit à l'image**
Sauf avis contraire stipulé par écrit et envoyé par mail à la Ligue ou au Comité, tous participants aux épreuves de la Ligue ainsi que leurs encadrements (famille, coaches, responsables de club) autorisent la captation et la diffusion de photos et vidéos sur les supports de communication de la Ligue de Golf Paris Ile-de-France ainsi que sur ceux du club d'accueil de la compétition.

En cas d'infraction au code de comportement par un spectateur, accompagnateur, parents, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra lui signifier de quitter le club.

6. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le **Comité de l'épreuve** est composé au minimum de :

- 1 représentant du Club
- 1 représentant de la Ligue ou du Comité Départemental
- 1 arbitre de l'épreuve

Il se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile et de prendre toute décision pour le bon déroulement de cette épreuve.